

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 501

17 mars 2011

### SOMMAIRE

<b>Adga Rhea Consultants S.A.</b> .....	<b>24029</b>	<b>DIG Capital S.à r.l.</b> .....	<b>24007</b>
<b>Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg</b> .....	<b>24024</b>	<b>D.M.E. Energy S.à r.l.</b> .....	<b>24046</b>
<b>Al Maha Investment Company S.à r.l.</b> ....	<b>24023</b>	<b>Donaldson Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>24047</b>
<b>Allard Invest Holding Bresil S.à r.l.</b> .....	<b>24029</b>	<b>Dorchester (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>24047</b>
<b>Allianz Global Investors Luxembourg S.A.</b> .....	<b>24028</b>	<b>DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>24047</b>
<b>Amfico S.à r.l.</b> .....	<b>24031</b>	<b>GreenLife AG</b> .....	<b>24016</b>
<b>AM LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>24030</b>	<b>Greenpark Inova Sàrl</b> .....	<b>24048</b>
<b>ANNOBO Investment S.A.</b> .....	<b>24003</b>	<b>Hofibel Investments Holding S.A.</b> .....	<b>24020</b>
<b>Biofuel Investments S.A.</b> .....	<b>24031</b>	<b>Hofibel Investments S.A., SPF</b> .....	<b>24020</b>
<b>Brokerage Invest S.à r.l.</b> .....	<b>24039</b>	<b>HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l.</b> .....	<b>24048</b>
<b>Build Top Hotel S.à r.l.</b> .....	<b>24040</b>	<b>I.B.F. Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF</b> .....	<b>24044</b>
<b>BV Acquisitions Parent S.à r.l.</b> .....	<b>24032</b>	<b>IFA Holding II S.à r.l.</b> .....	<b>24040</b>
<b>Carbo International S.A.</b> .....	<b>24042</b>	<b>Iglux</b> .....	<b>24022</b>
<b>Carpathian Cable Investments S.à r.l.</b> ....	<b>24016</b>	<b>Ilan's S.à r.l.</b> .....	<b>24002</b>
<b>Cem Lux S.à r.l.</b> .....	<b>24043</b>	<b>Ilan's S.à r.l.</b> .....	<b>24002</b>
<b>Cerise S.A.</b> .....	<b>24017</b>	<b>ING Lease Luxembourg</b> .....	<b>24002</b>
<b>Charter Pool S.A.</b> .....	<b>24043</b>	<b>KKR Actor Investor S.à r.l.</b> .....	<b>24043</b>
<b>Chrisada S.A., SPF</b> .....	<b>24045</b>	<b>Magni S.A.</b> .....	<b>24016</b>
<b>C+ Investments</b> .....	<b>24041</b>	<b>Molandi Holding S.A.</b> .....	<b>24032</b>
<b>C+ Investments</b> .....	<b>24041</b>	<b>Muse Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>24030</b>
<b>Colonnade Holdco N° 8 S.A.</b> .....	<b>24042</b>	<b>Pack Investments S.à r.l.</b> .....	<b>24024</b>
<b>Comet Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>24024</b>	<b>Paris Palace S.à r.l.</b> .....	<b>24045</b>
<b>Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A.</b> .....	<b>24042</b>	<b>PIC-Pantheon Investments Consulting S.A.</b> .....	<b>24025</b>
<b>CoRe s.à r.l.</b> .....	<b>24042</b>	<b>Reagra</b> .....	<b>24041</b>
<b>CSE Creative Sports Enterprises S.A.</b> ....	<b>24045</b>	<b>Saint-Maur S.A.</b> .....	<b>24003</b>
<b>Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>24044</b>	<b>SHIP Luxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>24026</b>
<b>Décoman 2 S.A.</b> .....	<b>24046</b>	<b>Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A.</b> ...	<b>24007</b>
<b>Dennemeyer &amp; Co S.à r.l.</b> .....	<b>24046</b>	<b>Techint Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>24031</b>
<b>DF Real Estate S.A.</b> .....	<b>24048</b>	<b>Verveine S.A.</b> .....	<b>24028</b>

**Ilan's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 37, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.533.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Rectification à un premier dépôt en date du 21 décembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100195962.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité ILAN'S S.à r.l. du 21 décembre 2010 que Monsieur Alain GORGE, commerçant, agissant en sa qualité d'associée de la société ILAN'S S.à r.l., a cédé à la société à responsabilité limitée MC FINANCE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck, 100 (cent) parts sociales de la société ILAN'S S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite le capital de la société se trouve réparti comme suit:

MC FINANCE S.à r.l. . . . .	100
Total: cent parts sociales d'intérêts . . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011003608/21.

(110002720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Ilan's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 37, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.533.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'associé unique de la société ILAN'S S.à r.l. du 22 décembre 2010, que:

1. Monsieur Christian MAROLDT, maître en sciences économiques, né le 16 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant à L-5828 Fentange, 17, rue Gewaennchen, a été nommé au poste de gérant administratif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Alain GORGE, commerçant, né à Luxembourg, le 26 janvier 1955, demeurant à L-1712 Luxembourg, 15, rue de Halanzy, a été nommé au poste de gérant technique pour une durée indéterminée.

3. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011003609/18.

(110002723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.049.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2010*

*Point 10 de l'ordre du jour*

DIVERS

Le Conseil acte la démission de Monsieur Philippe GUSBIN prenant effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Rik VANDENBERGHE / Guy DENOTTE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011003612/16.

(110002714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Saint-Maur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.291.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 janvier 2011 que:

(i) le siège social de la Société a été transféré du 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011;

(ii) les démissions de Monsieur Jean-Marc FABER, Monsieur Manuel BORDIGNON et de Monsieur Christophe MOUTON entant qu'administrateurs de la Société ont été acceptées;

(iii) la démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l. entant que commissaire aux comptes de la Société a été acceptée;

(iv) Monsieur John FEELEY, né le 18 septembre 1969 à Dundonald, Irlande, résidant au 512 Longboat Quay South, Dublin 2, Irlande a été nommé administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2016;

(v) P.A.L. Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 164 a été nommé administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2016;

En outre, Mademoiselle Céline PIGNON, née le 27 mars 1977 à Metz, avec adresse professionnelle au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été désignée en qualité de représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés; et

(vi) Monsieur John FEELEY, né le 18 septembre 1969 à Dundonald, Irlande, résidant au 512 Longboat Quay South, Dublin 2, Irlande a été nommée commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011018473/30.

(110021594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**ANNOBO Investment S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.835.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H." (Handelsregisternummer B 96272), mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, gegründet zufolge Urkunde des Notars Paul BETTINGEN, mit dem damaligem Amtswohnsitz in Wiltz vom 14. November 1988, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 347 vom 24. September 1991,

hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Hinderhausen, 82;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX S.à r.l.", (Handelsregisternummer B95951), mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

gegründet zufolge Urkunde des Notars Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettembourg vom 6. November 1987, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 38 vom 12. Februar 1988,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Hermann-Josef Lenz, vorgeannt.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

### **Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer.**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "ANNOBO Investment S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Untereisenbach.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung auf jede Art und Weise an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

### **Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien.**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31 000) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

### **Kapitel III. Verwaltung, Übertragung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens 3 Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine se..s Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Wenn die Gesellschaft durch einen Aktionär gegründet wird, oder falls durch Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der "einziger Verwalter" genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter, solange die Gesellschaft einen einzigen Verwalter hat. Wenn eine juristische Person Verwalter oder Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51 bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vertritt.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe

müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

**Art. 8.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungs-handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 11.** Falls die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, wird die Gesellschaft gegenüber Drittpersonen durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters rechtsgültig verpflichtet. Falls die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, dann ist zur Verpflichtung der Gesellschaft Dritten gegenüber und unter allen Umständen die Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes obligatorisch und unumgänglich.

Das delegierte Verwaltungsratsmitglied kann alle Tätigkeiten ausüben, die unter Artikel 4 als Gegenstand der Gesellschaft beschrieben wurden, gemäss den durch das Mitte Standsministerium berücksichtigten Kriterien. Somit ist die Gesellschaft Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch dessen Unterschrift und der Unterschrift einer der beiden anderen Verwalter.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

**Art. 12.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

#### **Kapitel V. Generalversammlung.**

**Art. 13.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Memorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 14.** Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem ersten Montag des Monats Mai um zehn Uhr vormittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahr 2012 statt.

**Art. 15.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 16.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

#### **Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes.**

**Art. 17.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 18.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

#### **Kapitel VII. Auflösung, Liquidation.**

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

### Kapitel VIII. Allgemeines.

**Art. 20.** Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

#### *Zeichnung der Aktien.*

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., vorgeannt, sechshundertneunzehn Aktien . . . . .	619
2. EUROTAX, Euro Financial Control and Tax Consult S.ä r.l., vorgeannt, eine Aktien . . . . .	1
Total: sechshundertzwanzig . . . . .	620

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einund-dreissigtausend (31.000) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Feststellung.*

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Kosten.*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausendzweihundert (1 200) Euro.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung.*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Dame Borghild FISCHER-PAUEN, Kauffrau, geboren am 1. August 1943 in Urstetten (Deutschland), wohnhaft in L-9838 Untereisenbach, 2a, Am Enneschten Eck;

2. Dame Anne Maria OESTERHOFF, Kauffrau, geboren am 13. Dezember 1960 in Beckum (Deutschland), wohnhaft in D-33142 Büren/Weine (Deutschland), in Oberfeld, 5;

3. Herr Norbert STEVEN, Geschäftsmann, geboren am 14. November 1959 in Büren (Deutschland), Ehegatte von Dame Anne Maria OESTERHOFF, wohnhaft in D-33142 Büren/Weine (Deutschland), in Oberfeld, 5

3. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, ohne finanzielle Beschränkung.

- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid, (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9838 Untereisenbach, 7, Haaptstrooss.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2010. Relation: DIE/2010 /12201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 21. Dezember 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011004576/180.

(110002613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**DIG Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.555.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI<sup>e</sup> Chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société DIG CAPITAL S.à.r.l. (RC B 125555) dont le siège social à L-2180 Luxembourg, 3 rue Jean Monnet a été dénoncé le 21 janvier 2010.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1<sup>er</sup> juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce tribunal avant le 03 février 2011.

Pour extrait conforme  
Maître Laurélia STEINMETZ  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011018041/18.

(110021346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

**Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.221.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Armony ALLAMANNO, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole general partner and manager (the Managing Shareholder) of Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A., a société en commandite par actions organised under the law of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154.221 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Managing Shareholder of the Company on November 24, 2010 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed in due form by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Managing Shareholder pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on May 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1701 dated August 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 18, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Article 6.11 of the Articles reads in its relevant parts as follows:

" **6.11. Authorized Capital.**

In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorized capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-) which will consist in a maximum of each following shares:

- (a) ten million (10,000,000) Class B1 Ordinary Shares;
- (b) ten million (10,000,000) Class B2 Ordinary Shares;
- (c) ten million (10,000,000) Class B3 Ordinary Shares;
- (d) ten million (10,000,000) Class B4 Ordinary Shares;
- (e) ten million (10,000,000) Class B5 Ordinary Shares;
- (f) ten million (10,000,000) Class B6 Ordinary Shares;
- (g) ten million (10,000,000) Class B7 Ordinary Shares;
- (h) ten million (10,000,000) Class B8 Ordinary Shares;
- (i) ten million (10,000,000) Class B9 Ordinary Shares;

- (j) ten million (10,000,000) Class B10 Ordinary Shares;
- (k) ten million (10,000,000) Class C1 Ordinary Shares;
- (l) ten million (10,000,000) Class C2 Ordinary Shares;
- (m) ten million (10,000,000) Class C3 Ordinary Shares;
- (n) ten million (10,000,000) Class C4 Ordinary Shares;
- (o) ten million (10,000,000) Class C5 Ordinary Shares;
- (p) ten million (10,000,000) Class C6 Ordinary Shares;
- (q) ten million (10,000,000) Class C7 Ordinary Shares;
- (r) ten million (10,000,000) Class C8 Ordinary Shares;
- (s) ten million (10,000,000) Class C9 Ordinary Shares;
- (t) ten million (10,000,000) Class C10 Ordinary Shares;
- (u) ten million (10,000,000) Class D1 Ordinary Shares;
- (v) ten million (10,000,000) Class D2 Ordinary Shares;
- (w) ten million (10,000,000) Class D3 Ordinary Shares;
- (x) ten million (10,000,000) Class D4 Ordinary Shares;
- (y) ten million (10,000,000) Class D5 Ordinary Shares;
- (z) ten million (10,000,000) Class D6 Ordinary Shares;
- (aa) ten million (10,000,000) Class D7 Ordinary Shares;
- (bb) ten million (10,000,000) Class D8 Ordinary Shares;
- (cc) ten million (10,000,000) Class D9 Ordinary Shares;
- (dd) ten million (10,000,000) Class D10 Ordinary Shares;
- (ee) ten million (10,000,000) Class E1 Ordinary Shares;
- (ff) ten million (10,000,000) Class E2 Ordinary Shares;
- (gg) ten million (10,000,000) Class E3 Ordinary Shares;
- (hh) ten million (10,000,000) Class E4 Ordinary Shares;
- (ii) ten million (10,000,000) Class E5 Ordinary Shares;
- (jj) ten million (10,000,000) Class E6 Ordinary Shares;
- (kk) ten million (10,000,000) Class E7 Ordinary Shares;
- (ll) ten million (10,000,000) Class E8 Ordinary Shares;
- (mm) ten million (10,000,000) Class E9 Ordinary Shares; and
- (nn) ten million (10,000,000) Class E10 Ordinary Shares;

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts in connection with the authorized capital above-mentioned for a maximum amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) which may be connected to classes of shares as set out above and in any case.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Partner may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the General Partner is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

3. The Managing Shareholder resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of EUR 14,872.74 (fourteen thousand eight hundred seventy-two euro and seventy-four cent), so as to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 162,794.- (one hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-four euro) consisting of 1,377,192 (one million three hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-two) class A1 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A2 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A3 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A4 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A5



ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A6 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A7 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A8 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A9 ordinary shares, 1,377,095 (one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five) class A10 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B1 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B2 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B3 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B4 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B5 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B6 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B7 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B8 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B9 ordinary shares, 42,500 (forty-two thousand five hundred) class B10 ordinary shares, 48,857 (forty-eight thousand eight hundred fifty-seven) class C1 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C2 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C3 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C4 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C5 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred fortyone) class C6 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C7 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C8 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C9 ordinary shares, 48,841 (forty-eight thousand eight hundred forty-one) class C10 ordinary shares, 92,500 (ninetytwo thousand five hundred) class D1 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D2 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D3 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D4 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D5 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D6 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D7 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D8 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D9 ordinary shares, 93,477 (ninety-three thousand four hundred seventy-seven) class D10 ordinary shares, 66,015 (sixty-six thousand fifteen) class E1 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E2 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E3 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E4 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E5 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E6 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E7 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E8 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E9 ordinary shares, 66,007 (sixty-six thousand seven) class E10 ordinary shares and, each with a nominal value of EUR 0.01,-(one cent), and 100 (one hundred) general partner's shares, each with a par value of EUR 0.01,-(one cent), to the amount of EUR 177,666.74 (one hundred seventy-seven thousand six hundred sixty-six euro and seventy-four cent) by way of the creation and issue of 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B1 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B2 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B3 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B4 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B5 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B6 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B7 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B8 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B9 ordinary shares, 25,200 (twenty-five thousand two hundred) class B10 ordinary shares, 29,075 (twenty-nine thousand seventy-five) class C1 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred forty-eight) class C2 ordinary shares, 28,948 (twentyeight thousand nine hundred forty-eight) class C3 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred forty-eight) class C4 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred forty-eight) class C5 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred forty-eight) class C6 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred forty-eight) class C7 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred forty-eight) class C8 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred fortyeight) class C9 ordinary shares, 28,948 (twenty-eight thousand nine hundred forty-eight) class C10 ordinary shares, 55,542 (fifty-five thousand five hundred forty-two) class D1 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D2 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D3 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D4 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D5 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D6 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D7 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D8 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D9 ordinary shares, 55,415 (fifty-five thousand four hundred fifteen) class D10 ordinary shares, 39,220 (thirty-nine thousand two hundred twenty) class E1 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E2 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E3 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E4 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E5 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E6 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E7 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E8 ordinary shares, 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E9 ordinary shares and 39,130 (thirty-nine thousand one hundred thirty) class E10 ordinary shares of the Company, with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company (the New Shares) to Mr. Pierre Paul Desutter, Mr. Laurent Postiaux, Mr. Olivier Lejeune, Mr. Bruno Brusselmans, Mrs. Els Schabergs, Mrs. Sabine Vydt, Mr. Ronald Verboom, Mr. Patrick Flamant, Mr. Julian Wallis, Mr. Simon-Pierre de la Seigliere, Mr. Pierre Willaert, Mr. Ray Bak, Mr. Reto Teutschmann, Mr. Guenter Meessen, Mr. Leon Charles Hottier, Mr. Laurent Dhaeyer,

Mr. Jurgen Verstraete, Mr. Frederic Dujoux, Mr. Nico Van Miltenburg, Mr. Xavier Thiran and Mr. Marcus Mosen having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscribers), and

(b) waive, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 6.11 of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares, and approve and accept the subscription of the 1,487,274 (one million four hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-four) New Shares by the Subscribers.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the aggregate amount of EUR 251.980.-(two hundred and fiftyone thousand nine hundred and eighty euro) was received by the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which had been given to the undersigned notary.

5. The contribution in cash so made in an aggregate amount of EUR 251,980.-(two hundred fifty-one thousand nine hundred and eighty euro) to the Company was allocated as follows:

(i) an amount of EUR 14,872.74 (fourteen thousand eight hundred seventy-two euro and seventy-four cent) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 237,107.26 (two hundred thirty-seven thousand one hundred seven euro and twenty-six cent) to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, article 6.1 of the Articles is amended so that it reads as follows:

**" 6.1 Subscribed Capital.**

The subscribed capital of the Company is set at one hundred seventyseven thousand six hundred sixty-six euro and seventy-four cent (EUR 177,666.74.-) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- (a) one million three hundred seventy-seven thousand one hundred ninetytwo (1,377,192) Class A1 Ordinary Shares;
- (b) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A2 Ordinary Shares;
- (c) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A3 Ordinary Shares;
- (d) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A4 Ordinary Shares;
- (e) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A5 Ordinary Shares;
- (f) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A6 Ordinary Shares;
- (g) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A7 Ordinary Shares;
- (h) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A8 Ordinary Shares;
- (i) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A9 Ordinary Shares;
- (j) one million three hundred seventy-seven thousand ninety-five (1,377,095) Class A10 Ordinary Shares;
- (k) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B1 Ordinary Shares;
- (l) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B2 Ordinary Shares;
- (m) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B3 Ordinary Shares;
- (n) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B4 Ordinary Shares;
- (o) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B5 Ordinary Shares;
- (p) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B6 Ordinary Shares;
- (q) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B7 Ordinary Shares;
- (r) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B8 Ordinary Shares;
- (s) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B9 Ordinary Shares;
- (t) sixty-seven thousand seven hundred (67,700) Class B10 Ordinary Shares;
- (u) seventy-seven nine hundred thirty-two (77,932) Class C1 Ordinary Shares;
- (v) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C2 Ordinary Shares;
- (w) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C3 Ordinary Shares;
- (x) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C4 Ordinary Shares;
- (y) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C5 Ordinary Shares;
- (z) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C6 Ordinary Shares;
- (aa) seventy-seven thousand seven hundred eighty nine (77,789) Class C7 Ordinary Shares;
- (bb) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C8 Ordinary Shares;
- (cc) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C9 Ordinary Shares;
- (dd) seventy-seven thousand seven hundred eighty-nine (77,789) Class C10 Ordinary Shares;
- (ee) one hundred forty-nine thousand forty two (149,042) Class D1 Ordinary Shares;
- (ff) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D2 Ordinary Shares;
- (gg) one hundred forty eight thousand eight hundred ninety two (148,892) Class D3 Ordinary Shares;

(hh) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D4 Ordinary Shares;  
(ii) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D5 Ordinary Shares;  
(jj) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D6 Ordinary Shares;  
(kk) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D7 Ordinary Shares;  
(ll) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D8 Ordinary Shares;  
(mm) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D9 Ordinary Shares;  
(nn) one hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-two (148,892) Class D10 Ordinary Shares;  
(oo) one hundred five thousand two hundred thirty-five (105,235) Class E1 Ordinary Shares;  
(pp) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E2 Ordinary Shares;  
(qq) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E3 Ordinary Shares;  
(rr) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E4 Ordinary Shares;  
(ss) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E5 Ordinary Shares;  
(tt) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E6 Ordinary Shares;  
(uu) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E7 Ordinary Shares;  
(vv) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E8 Ordinary Shares;  
(ww) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E9 Ordinary Shares;  
(xx) one hundred five thousand one hundred thirty-seven (105,137) Class E10 Ordinary Shares; and  
(yy) one hundred (100) General Partner Shares.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to classes of shares as set out above.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree."

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately five thousand six hundred Euro (EUR 5,600.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Armony ALLAMANNO, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de l'associé commandité et gérant (l'Associé Commandité) de Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.221 (ciaprès la Société),

en vertu des décisions prises par l'Associé Commandité de la Société en date du 24 novembre 2010 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal desdites Résolutions, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparante, représentant l'Associé Commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 20 août 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'Article 6.11 des Statuts dans la teneur suivante:

### " 6.11. Capital Autorisé.

Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera composé du maximum de chacune des actions suivantes:

- (a) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B1;
- (b) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B2;
- (c) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B3;
- (d) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B4;
- (e) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B5;
- (f) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B6;
- (g) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B7;
- (h) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B8;
- (i) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B9;
- (j) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe B10;
- (k) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C1;
- (l) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C2;
- (m) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C3;
- (n) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C4;
- (o) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C5;
- (p) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C6;
- (q) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C7;
- (r) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C8;
- (s) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C9;
- (t) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe C10;
- (u) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D1;
- (v) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D2;
- (w) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D3;
- (x) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D4;
- (y) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D5;
- (z) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D6;
- (aa) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D7;
- (bb) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D8;
- (cc) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D9;
- (dd) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe D10;
- (ee) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E1;
- (ff) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E2;
- (gg) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E3;
- (hh) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E4;
- (ii) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E5;
- (jj) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E6;
- (kk) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E7;
- (ll) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E8;
- (mm) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E9;
- (nn) Dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires de Classe E10;

Les Actionnaires peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission en relation avec le capital autorisé susmentionné pour un montant maximum de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) qui peuvent être reliés aux classes d'actions comme exposées ci-dessus.

Pendant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé dans le Luxembourg Official Gazette, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant en sorte que la Société émette des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises selon les modalités et conditions générales que l'Actionnaire Commandité peut à sa propre discrétion déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, comme déterminer le moment et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure la libération des actions nou-

vement souscrites est acceptable soit en numéraire ou par des actifs autres que numéraire. Sauf décision contraire des actionnaires, au moment de la réalisation du capital autorisé en totalité ou partiellement, l'Actionnaire Commandité est expressément autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment habilité ou à tout agent de la Société ou à toute autre personne dûment habilitée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et de réception de la libération pour les nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces montants d'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée selon la forme légale exigée par l'Actionnaire Commandité, le présent article est, par conséquent, à adapter."

### 3. L'Associé Commandité a décidé, conformément aux Résolutions, entre autres:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille huit cent soixante-douze euros et soixante-quatorze cents (EUR 14.872,74,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant de cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 162.794,-) représenté 1.377.192 (un million trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-douze) actions ordinaires de classe A1, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A2, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A3, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A4, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A5, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A6, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A7, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A8, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A9, 1.377.095 (un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze) actions ordinaires de classe A10, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B1, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B2, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B3, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B4, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B5, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B6, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B7, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B8, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B9, 42.500 (quatre-deux mille cinq cents) actions ordinaires de classe B10, 48.857 (quarante-huit mille huit cent cinquante-sept) actions ordinaires de classe C1, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C2, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C3, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C4, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C5, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C6, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C7, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C8, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C9, 48.841 (quarante-huit mille huit cent quarante et une) actions ordinaires de classe C10, 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions ordinaires de classe D1, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante dix sept) actions ordinaires de classe D2, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante dix sept) actions ordinaires de classe D3, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixantedix-sept) actions ordinaires de classe D4, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante dix sept) actions ordinaires de classe D5, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante dix sept) actions ordinaires de classe D6, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixantedix-sept) actions ordinaires de classe D7, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixantedix-sept) actions ordinaires de classe D8, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante dix sept) actions ordinaires de classe D9, 93.477 (quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept) actions ordinaires de classe D10, 66.015 (soixante-six mille quinze) actions ordinaires de classe E1, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E2, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E3, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E4, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E5, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E6, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E7, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E8, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E9, 66.007 (soixante-six mille sept) actions ordinaires de classe E10, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01,-) chacune, et cent (100) actions de commandité, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01,-) chacune, à un montant de cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-six euros et soixante-quatorze cents (EUR 177.666,74,-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B1, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B2, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B3, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B4, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B5, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B6, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B7, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B8, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B9, vingt-cinq mille deux cents (25.200) actions ordinaires de classe B10, vingt-neuf mille soixante-quinze (29.075) actions ordinaires de classe C1, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C2, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C3, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C4, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C5, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C6, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C7, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C8, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948)

actions ordinaires de classe C9, vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (28.948) actions ordinaires de classe C10, cinquante-cinq mille cinq cent quarante-deux (55.542) actions ordinaires de classe D1, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D2, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D3, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D4, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D5, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D6, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D7, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D8, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D9, cinquante-cinq mille quatre cent quinze (55.415) actions ordinaires de classe D10, trente-neuf mille deux cent vingt (39.220) actions ordinaires de classe E1, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E2, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E3, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E4, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E5, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E6, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E7, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E8, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E9, trente-neuf mille cent trente (39.130) actions ordinaires de classe E10, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de la Société déjà existantes (les Nouvelles Actions) à M. Pierre Paul Desutter, M. Laurent Postiaux, M. Olivier Lejeune, M. Bruno Brusselmans, Mme Els Schabergs, Mme Sabine Vydts, M. Ronald Verboom, M. Patrick Flamant, M. Julian Wallis, M. Simon-Pierre de la Seiglière, M. Pierre Willaert, M. Ray Bak, M. Reto Teutschmann, M. Guenter Meessen, M. Leon Charles Hottier, M. Laurent Dhaeyer, M. Jurgen Verstraete, M. Frederic Dujoux, M. Nico Van Miltenburg, M. Xavier Thiran et M. Marcus Mosen, qui ont souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Actions tel que décrit dans les Résolutions (les Souscripteurs),

(b) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et à l'article 6.11 des Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et approuve et accepte la souscription de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-quatorze (1.487.274) Nouvelles Actions par les Souscripteurs, et

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par les Souscripteurs, la somme totale de deux cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 251.980,-) a été versée à la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

5. L'apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 251.980,-) versé à la Société a été alloué comme suit:

(i) un montant de quatorze mille huit cent soixante-douze euros et soixante-quatorze cents (EUR 14.872,74,-) au compte de capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant de deux cent trente-sept mille cent sept euros et vingt-six cents (EUR 237.107,26,-) au compte de prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-six euros et soixante-quatorze cents (EUR 177.666,74,-) représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:

- (a) un million trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-douze (1.377.192) Actions Ordinaires de Classe A1;
- (b) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A2;
- (c) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A3;
- (d) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A4;
- (e) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A5;
- (f) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A6;
- (g) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A7;
- (h) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A8;
- (i) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A9;
- (j) un million trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze (1.377.095) Actions Ordinaires de Classe A10;
- (k) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B1;
- (l) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B2;
- (m) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B3;
- (n) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B4;
- (o) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B5;
- (p) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B6;
- (q) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B7;
- (r) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B8;
- (s) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B9;

- (t) soixante-sept mille sept cents (67.700) Actions Ordinaires de Classe B10;
- (u) soixante-dix-sept mille neuf cent trente-deux (77.932) Actions Ordinaires de Classe C1;
- (v) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C2;
- (w) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C3;
- (x) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C4;
- (y) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C5;
- (z) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C6;
- (aa) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C7;
- (bb) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C8;
- (cc) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C9;
- (dd) soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (77.789) Actions Ordinaires de Classe C10;
- (ee) cent quarante-neuf mille quarante-deux (149.042) Actions Ordinaires de Classe D1;
- (ff) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D2;
- (gg) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D3;
- (hh) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D4;
- (ii) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D5;
- (jj) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D6;
- (kk) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D7;
- (ll) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D8;
- (mm) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D9;
- (nn) cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (148.892) Actions Ordinaires de Classe D10;
- (oo) cent cinq mille deux cent trente-cinq (105.235) Actions Ordinaires de Classe E1;
- (pp) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E2;
- (qq) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E3;
- (rr) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E4;
- (ss) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E5;
- (tt) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E6;
- (uu) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E7;
- (vv) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E8;
- (ww) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E9;
- (xx) cent cinq mille cent trente-sept (105.137) Actions Ordinaires de Classe E10;
- (yy) cent (100) Actions de Commandité.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui peuvent être reliés aux classes d'actions comme exposées ci-dessus.

Toutes les actions voteront ensemble et, sauf si cela peut être exigé par la loi ou exposé dans les présents Statuts, les détenteurs de toute classe d'actions séparée ne seront pas autorisés à voter séparément sur tout sujet. Aucune action de toute classe quelle qu'elle soit n'aura droit à des droits de préemption pour toutes actions de la Société, sauf si cela peut être exigé par la loi ou sauf décision contraire des actionnaires."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante sus-nommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Allamanno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/559644. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004498/488.

(110003995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

---

**Carpathian Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.814.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 03 février 2011*

L'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de Monsieur Nicholas CAMPSIE de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec date d'effet au 27 janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Mademoiselle Tamara SAKOVSKA, analyste financière, née le 02 Juin 1977 à Rivne, Ukraine, résidant professionnellement à Eton Park International, 3<sup>rd</sup> Floor, 23 Savile Row, W1S 2ET Londres en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 Janvier 2011 et ce pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels clos au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04.02.2011.

Référence de publication: 2011018223/17.

(110021775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**GreenLife AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 131.680.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 13 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI<sup>e</sup> Chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GREENLIFE A.G. (RC B 131680) dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 11a Bd Joseph II, a été dénoncé le 03 mars 2010

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1<sup>er</sup> juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce tribunal avant le 03 février 2011.

Pour extrait conforme  
Maître Laurélia STEINMETZ  
Le liquidateur

Référence de publication: 2011018062/18.

(110021340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---

**Magni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.426.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 novembre 2010*

1. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. MM. Xavier SOULARD et Pietro LONGO ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.



Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAGNI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011018381/19.

(110022004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Cerise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.996.

L'an deux mil dix, le seizième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CERISE S.A., avec siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L- 2227 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128996, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1605 du 31 juillet 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à 30, Bd Royal L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à 30, Bd Royal L-2449 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice;
3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe au 30 juin 2010;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000 à un montant de EUR 4.350.000, par l'émission de 37.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
7. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un Selfid SpA par conversion d'une créance actionnaire certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 3.750.000.
8. Adaptation subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société.
9. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 16 décembre 2010 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.
10. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.
11. Transfert du siège social statutaire et administratif et du siège de direction effectif de la Société de Luxembourg en Italie, à Via Turati, 2 I – Erba (CO) de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.
12. Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société par actions, le changement de la dénomination sociale en "CERISE SpA" et approbation des nouveaux statuts.
13. Nomination des membres du conseil d'administration.
14. Nomination des membres du collegio Sindical.
15. Nomination d'un réviseur d'entreprises.
16. Nomination de Banque BPP S.A., afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.
17. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première et deuxième résolutions:*

L'assemblée générale des actionnaires prend lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire portant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2010.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe arrêtés au 30 juin 2010.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge plein et entière aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat.

*Cinquième résolution:*

Ledit exercice présentant une perte de EUR 67.707,06 l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de EUR 67.707,06 qui ajouté à la perte de l'exercice précédent donne une perte totale de EUR 192.050,59

Les comptes arrêtés au 30 juin 2010 après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

*Sixième et septième résolutions:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 3.750.000 (trois millions sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000 (six cent mille euros) à EUR 4.350.000 (quatre millions trois cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 37.500 (trente sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

L'assemblée admet les souscriptions comme dit ci-après.

Selfid S.p.A., ayant son siège social au 7, Viale G. Matteoti, I -13900 Biella, RCS Biella numéro BI-113214 ici représentée par Monsieur Mirko LA ROCCA en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, déclare souscrire les 37.500 (trente-sept mille cinq cents) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance actionnaire certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 3.750.000 (trois millions sept cent cinquante mille euros).

Un rapport d'évaluation a été émis par Compagnie Européenne de Réviseurs S.A. (réviseur d'entreprises agréé) avec siège social au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, RCS Luxembourg B numéro 37039 en date du 15 décembre 2010 suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'augmentation du capital.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Huitième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 5. § 1<sup>er</sup>**. Le capital social de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.350.00,-) représenté par QUARANTE TROIS MILLE CINQ CENTS (43.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

*Neuvième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 16 décembre 2010 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

*Dixième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires acte et accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et leur accorde décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Onzième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire, administratif et le siège de direction effectif de la Société de Luxembourg en Italie, à Via Turati, 2 I – 22010 ERBA (CO), tous les actifs et passifs de la Société et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Douzième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société par actions «S.p.A» et de changer la dénomination sociale en "CERISE S.p.A".

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

*Treizième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du conseil d'administration:

- Farina Donatella née à Erba (CO) le 12-11-1967 code fiscal FRNDTL57S52D416S, demeurant à Erba (CO) via Volontari della Libertà 1;
- Farina Paolo Domenico né à Erba (CO) le 12-03-1971 code fiscal FRNPDM71C12E507R, demeurant à Erba (CO) via Tassera n.38;
- Farina Stefano Fedele né à Lecco (CO) le 12-10-1967 code fiscal FRNSFN67R12E507I, demeurant à Rapallo (GE) via Priv. Gattorno 22; et
- Sergio René Vandi né à Madrid le 25-9-1963 code fiscal VNDSGR63P25Z131O, demeurant à Luxembourg rue J. G. de Cicignon 32.

*Quatorzième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du collegio Sindical:

'Sindaci Effettiv'i

- Manuela La Gamba née à Roma le 21-04-1966 code fiscal LGMMNL66D61H501V, demeurant à Roma via Castelfranco Veneto 18;
- Rosario Triscari né à Caronia (ME) le 2-10-1940 code fiscal TRRSR40R02B804K, demeurant à Como via Pratobello 28; et
- Giuseppe Avella né à Caserta le 8-12-1954 code fiscal VLLGPP54T08B963E, demeurant à Piacenza via Dioscordie Vitali 9;

'Sindaci supplenti':

- Alberto Saini né à Milano le 18-08-1958 code fiscal SNALRT58M18F205Q, demeurant à Casnate con Benate via C. Cantù 19/A; et
- Fabio Montalbano né à Lecco le 01-10-1975 code fiscal MNTFBA75R01E507K, demeurant à Lecco Via Montegrappa 20.

*Quinzième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide en conformité du projet des statuts de ne pas nommer un réviseur d'entreprises. Conformément à l'art 19 desdits statuts, le contrôle des comptes sera effectué par le «Collegio Sindacale».

*Seizième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Banque BPP S.A. 30, bd Royal L-2449 Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

24020

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mirko La Rocca, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57447. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004952/164.

(110004801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

**Hofibel Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Hofibel Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.808.

L'an deux mille dix, le vingt décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "HOFIBEL INVESTMENTS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 75808, constituée originairement sous l'empire de la législation du Royaume de Belgique, par un acte reçu par Maître André PHILIPS, notaire de résidence à Koekelberg (Belgique), en date du 26 mars 1993,

dont la nationalité luxembourgeoise sous la forme juridique d'une société anonyme a été adoptée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 13 septembre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 5 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, qui désigne comme secrétaire de l'assemblée Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans la limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

2. Modification de la dénomination sociale de la société en "HOFIBEL INVESTMENTS S.A., SPF" et modification afférente à l'alinéa 1 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Ajout d'un nouvel alinéa 2 à l'article 5 des statuts.

4. Modification de l'article 35 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans la limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "HOFIBEL INVESTMENTS S.A., SPF".

En conséquence, l'alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

"**Art. 1<sup>er</sup> . alinéa 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "HOFIBEL INVESTMENTS S.A., SPF"."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa 2 à l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"**Art. 5. (alinéa 2).** Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi précitée:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou  
b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 35 des statuts comme suit:

"**Art. 35.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005054/98.

(110004828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

**Iglux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place de la Bruyère.

R.C.S. Luxembourg B 29.980.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Thomas TURK, Diplomingenieur, geboren in Düsseldorf (Deutschland), am 20. Mai 1957, wohnhaft in D-37130 Gleichen, Engelberg 2 (Deutschland);

2.- Herr Klaus GRÖLL, Diplomingenieur, geboren in Möhnsee (Deutschland), am 31. Januar 1965, wohnhaft in L-1457 Luxemburg, 12, rue des Eglantiers;

3.- Herr Helge DORSTEWITZ, Ingenieur, geboren in Göttingen (Deutschland), am 16. Dezember 1969, wohnhaft in L-5670 Altwies, 14, route de Mondorf.

Die drei Kompargenten sind hier vertreten durch Herrn André PIPPIG, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, aufgrund von drei ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten;

Die vorgenannten Vollmachten vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Kompargenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IGLUX, mit Sitz in L-3714 Rümelingen, 3, Place de la Bruyère, H.G.R. Luxemburg Nummer B 29980 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem damaligen Amtssitz in Düdelingen, am 9. Februar 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 153 vom 3. Juni 1989, und deren Satzung abgeändert wurde gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 25. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 129 vom 8. Februar 2000;

- am 24. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 433 vom 27. Februar 2009;

- am 16. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2076 vom 5. Oktober 2010.

Die Kompargenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, ersuchen den unterzeichneten Notar die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter stellen fest und richtig, dass auf Grund der vorgenannten notariellen Urkunde vom 16. Juli 2010, die viertausend (4.000) Anteile der Gesellschaft sich wie folgt verteilen:

1.- Herr Thomas TURK, vorgeannt, eintausendachthundert Anteile; .....	1.800
2.- Herr Klaus GRÖLL, vorgeannt, eintausendachthundert Anteile; .....	1.800
3.- Herr Helge DORSTEWITZ, vorgeannt, vierhundert Anteile. ....	400

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Kapital der Gesellschafter um siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (87.500,- EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zu bringen, durch die Annullierung von dreitausendfünfhundert (3.500) Anteilen von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Diese Kapitalherabsetzung geschieht durch Rückzahlung des Betrages von siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (87.500,- EUR) an die Gesellschafter, und zwar wie folgt:

- an Herrn Thomas TURK, vorgeannt, neununddreissigtausend-dreihundertfünfundsiebzig Euro (39.375,- EUR) und Annullierung von eintausendfünfhundertfünfundsiebzig (1.575) Anteile;

- an Herrn Klaus GRÖLL, vorgeannt, neununddreissigtausend-dreihundertfünfundsiebzig Euro (39.375,- EUR) und Annullierung von eintausendfünfhundertfünfundsiebzig (1.575) Anteile;

- an Herrn Helge DORSTEWITZ, vorgeannt, achttausendsieben-hundertfünzig Euro (8.750,- EUR) und Annullierung von dreihundertfünzig (350) Anteile.

Der Geschäftsführung der Gesellschaft wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen, die Rückzahlung an die Gesellschafter zu tätigen, welche jedoch erst dreissig (30) Tage nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C erfolgen kann.

Aufgrund der hiervor getätigten Kapitalherabsetzung verteilen sich die fünfhundert (500) verbliebenen Anteile der Gesellschaft wie folgt:

1.- Herr Thomas TURK, vorgenannt, zweihundertfünfundzwanzig Anteile; . . . . .	225
2.- Herr Klaus GRÖLL, vorgenannt, zweihundertfünfundzwanzig Anteile; . . . . .	225
3.- Herr Helge DORSTEWITZ, vorgenannt, fünfzig Anteile; . . . . .	50

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"4. Stammkapital, Stammeinlagen

Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Alle Anteile sind voll eingezahlt."

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: André PIPPIG, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2010. Relation GRE/2010/4350. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE

Junglinster, den 10. Januar 2011.

Référence de publication: 2011005062/75.

(110004847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

**Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

1) Siège social

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Monsieur James Ronald Whittingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Al Maha Investment Company S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018173/23.

(110022230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.054.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2010*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 2 juin 2010 que:

- le mandat de commissaire de Monsieur Pierre Krier, né le 7 février 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011018171/14.

(110021638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

—

*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

## 1) Siège social

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.L'adresse de Monsieur James Ronald Whittingham est, 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Comet Luxembourg Holding S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018227/23.

(110022233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Pack Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 150.195.

L'an deux mille dix.

Le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée FIDCOSERV S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg numéro B 45049,ici représentée par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PACK INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 150195, a été constituée suivant acte reçu par



Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 163 du 26 janvier 2010.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société PACK INVESTMENTS S.à r.l. et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 30 juin 2010, la société anonyme ECOREAL S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a cédé les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune dans la prédite société PACK INVESTMENTS S.à r.l. à la société FIDCOSERV S.à r.l., prédésignée.

*Deuxième résolution*

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

**Version française:**

**"Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Steinfort."

**Version anglaise:**

**"Art. 4. (paragraph 1).** The registered office of the company is established at Steinfort."

*Quatrième résolution*

Les démissions de Monsieur Christian HEINEN comme gérant de catégorie A de la société et de Monsieur David SANA comme gérant de catégorie B de la société sont acceptées.

*Cinquième résolution*

Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2010. Relation GRE/2010/4352. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur, (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005165/56.

(110004790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

**PIC-Pantheon Investments Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 95.964.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 décembre 2010:*

En remplacement de l'Administrateur, Monsieur Dominique LOISEAU, Gérant de sociétés, dont le mandat est arrivé à terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014:

- Monsieur Dominique LOISEAU, Gérant de sociétés, domicilié 16-18, rue de la Glacière F-75013 Paris.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué, Monsieur Dominique LOISEAU, Gérant de sociétés, domicilié 16-18, rue de la Glacière F-75013 Paris, mentionné supra.

Le mandat du Commissaire aux comptes Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

*Résolution du Conseil d'Administration tenu en date du 13 décembre 2010:*

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Dominique LOISEAU, Gérant de sociétés, domicilié 16-18, rue de la Glacière F-75013 Paris, né le 2 octobre 1959 à Charenton le Pont (94), aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011019269/31.

(110022162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.678.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Ship Luxco Holding & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Ship Luxco 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.678, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1624, page 77912.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the par value of the shares from one penny (GBP 0.01) each to one British Pounds (GBP 1.00) each and to convert the existing one million two hundred thousand (1,200,000) ordinary shares into twelve thousand (12,000) ordinary shares.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and eighty million five hundred and eighty-four thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,584,772.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.00) up to three hundred and eighty million five hundred and ninety-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,596,772.00), by the issue of three hundred and eighty million five hundred and eighty-four thousand seven hundred and seventy-two (380,584,772) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pounds (GBP 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Ship Luxco Holding & Cy SCA prenamed. The total contribution amount of three hundred and eighty million five hundred and eighty-four thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,584,772.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and eighty million five hundred and ninety-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,596,772.00) represented by three hundred and eighty million five hundred and ninety-six thousand seven hundred and seventy-two (GBP 380,596,772) shares of one British Pounds (GBP 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco Holding & Cy S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 25 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ship Luxco 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.678, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1624, page 77912.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un penny (GBP 0.01) chacune à une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune et de convertir les un million deux cent mille (1.200.000) actions ordinaires en douze mille (12,000) actions ordinaires.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent quatre vingt millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.584.772,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,00) à trois cent quatre vingt millions cinq cent quatre-vingt seize mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.596.772,00), par l'émission de trois cent quatre vingt millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-douze (380.584.772) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Ship Luxco Holding & Cy SCA, prénommée. Le montant total de l'apport de trois cent quatre vingt millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.584.772,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de trois cent quatre vingt millions cinq cent quatre-vingt seize mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.596.772,00), représenté par trois cent quatre vingt millions cinq cent quatre-vingt seize mille sept cent soixante-douze (GBP 380.596.772) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14857. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011005215/116.

(110004791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

**Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Frau Elizabeth Corley und Herr Andrew Douglas Eu haben mit Wirkung zum 31. Januar 2011 ihr Amt als Verwaltungsratsmitglieder der Allianz Global Investors Luxembourg S.A. niedergelegt.

Herr George McKay mit Berufsanschrift 20/F., Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong SAR, China, wurde per 1. Februar 2011 bis zur Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2012 in den Verwaltungsrat der Allianz Global Investors Luxembourg S.A. ko-optiert.

Senningerberg, den 1. Februar 2011.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Cord Rodewald / Martin Groos

Référence de publication: 2011018176/16.

(110021757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Verveine S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.233.

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale extraordinairement tenue en date du 28 janvier 2011 à Luxembourg qu'il a été décidé de:

(I) prendre acte et d'accepter de la démission de Monsieur Walter FRIGERIO comme membre du conseil d'administration; et

(II) laisser fixé le nombre des administrateurs à 3 (trois); et

(III) procéder aux nominations suivantes au conseil d'administration:

(1) Il est nommé en lieu et place de Monsieur Walter FRIGERIO,

Monsieur Sandro FENYOE, de nationalité suisse, né le 3 décembre 1959 à Milan, avec résidence professionnelle à CH-6901 LUGANO, Via Pelli 13.; et

(2) il est nommé en lieu et place de Monsieur Mathis HENGEL, membre ainsi sortant,

Monsieur Laris GAISER, de nationalité slovaque, né le 7 juin 1977 à PTUJ, avec résidence à PTUJ (SLOVAQUIE), Ciril Metodov Drevored 004; et

(IV) fixer la durée du mandat de tous les administrateurs de nature qu'ils expirent à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2015;

(V) et nommer comme commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT, commissaire aux comptes ainsi sortant, la société anonyme INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES S.A., en abrégé INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 10548.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour VERVEINE

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2011018539/30.

(110022177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Allard Invest Holding Bresil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.537.

Il résulte, conformément à la signature du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 29 novembre 2010, que la dénomination sociale de l'associé unique a été modifiée. Par conséquent, la dénomination de l'associé unique est ALLARD PLACES BRÉSIL, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 43 avenue Hoche, 75008 PARIS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 375 310.

Mathieu VILLAUME

Gérant de Classe A

Référence de publication: 2011018192/14.

(110022054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.264.

Résolutions de l'actionnaire unique de la société Adga Rhea Consultants S.A. S.A. tenue en session extraordinaire à Luxembourg, le 24 janvier 2011 à 11 heures

*Première Résolution*

L'assemblée générale DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et administrateur-délégué suivants avec effet au 31/12/2010:

- a) M. Albert Denis GAGNON, Administrateur
- b) M. André SINCENNES, Administrateur-Délégué, et
- c) Mme. Sabine PERRIER, Administrateur

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée Générale DECIDE de nommer au 1<sup>er</sup> janvier 2011, un seul et unique Administrateur en la personne de: Donald VENKATAPEN, Maître en Droit, né le 26/03/1975 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle au 10A, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg.

L'échéance du mandat de l'administrateur unique est fixée à l'Assemblée Générale de 2015 devant approuver les comptes annuels clos au 31/12/2014.

En tant qu'administrateur unique, M. Venkatapen engagera la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
 LG@VOCATS  
 Mandataire

Référence de publication: 2011018186/26.

(110021605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

1) Changement suivant les contrats de cession de parts en date du 15 septembre 2010:

- Ancienne situation associées:

	parts sociales
Columbus VC S.A. ....	4.446
EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A. ....	2.162
CPH Capital Pty Ltd . . . . .	901
Monarchy Enterprises Holdings B.V. ....	2.162

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Columbus VC S.A. R.C.S. Luxembourg B 70292, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri . . . . .	9.671

2) En date du 15 octobre 2010, l'associée unique a changé sa dénomination de Columbus VC S.A. en Reinet Columbus Limited, transféré son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Helier, Jersey JE 1 4HH et est inscrite au registre de commerce de Jersey sous le numéro 106727.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Muse Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011018379/28.

(110020614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**AM LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.870.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2010, 127.160.000 nouvelles parts sociales ont été émises, toutes souscrites par l'associé unique ArcelorMittal, société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B82454.

En date du 22 décembre 2010, le seul et unique associé de la société AM LuxCo S.à r.l. était la société ArcelorMittal, détentrice de la totalité des 127.172.400 parts sociales.

En date du 25 janvier 2011, la société ArcelorMittal a cédé la totalité des parts sociales AM LuxCo S.à r.l. à la société APERAM, société anonyme, ayant son siège social au 12C Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155908.

A ce jour, l'associé unique de la société AM LuxCo S.à r.l. est la société APERAM, détentrice de la totalité des 127.172.400 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018195/20.

(110021918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Techint Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 140.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 158.594.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 27 janvier 2011, SAN FAUSTIN N.V., l'associé unique de la Société, a transféré son siège social au Grand-Duché de Luxembourg et a changé sa dénomination en SAN FAUSTIN S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B158593, ayant son siège social à l'adresse suivante: 3B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'associé unique de la Société est donc désormais SAN FAUSTIN S.A., détenant 140.000.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

Techint Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011018505/20.

(110022133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Amfico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 88.299.

Il est porté à la connaissance des tiers les informations complémentaires ci-dessous, concernant le gérant Rabo Merchant Bank NV de la société Amfico S.à r.l.:

- Date de nomination: 12/07/2002

- Durée du mandat: Indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Meyers

Mandataire de la société

Référence de publication: 2011018196/14.

(110021238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.902.

*Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 4 Novembre 2010*

L'actionnaire unique a décidé de ne pas reconduire le mandat de Réviseur d'Entreprises de:

InterAudit, S.a r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 29.501.

L'actionnaire unique a décidé de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes:

InterAudit, S.a r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 29.501.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2011.

Pour Biofuel Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011018208/21.

(110021722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Molandi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 69.367.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 janvier 2011*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015 avec effet au 8 avril 2010.

2. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015 avec effet au 8 avril 2010.

3. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOLANDI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011018402/19.

(110020487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**BV Acquisitions Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.979.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number MC-39746 acting through its general partner Battery Partners VIII (AIV V), L.P., itself represented by its general partner Battery Partners VIII (AIV V), Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 238570,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having her professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on December 21, 2010; and

2. Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number MC-39743 acting through its general partner Battery Partners VIII Side Fund (AIV), L.P., itself represented by its general partner Battery Partners VIII Side Fund (AIV), Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 238510,

here represented by Mrs. Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under a private seal on December 21, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company's name is "BV Acquisitions Parent S.à r.l.".



**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand- Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 20,000.00 (twenty thousand United States Dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars cent) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of 1 (one) or several class A managers and 1 (one) or several class B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. The class B manager(s) shall be resident(s) in the Grand-Duchy of Luxembourg.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers will be validly held provided that a majority of managers including at least 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager is present or represented at such meeting.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolutions shall not be validly passed unless it is approved by at least 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than 1/2 (one half) of the issued share capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the 3/4 (three quarters) of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders in accordance with the provisions of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to 1/10 (one tenth) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-Up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by 1 (one) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

The sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1 (one) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the 2,000,000 (two millions) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., prenamed: 1,000,000 (one million) shares, by a payment in cash of USD 10,000.00 (ten thousand United States Dollars);

Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., prenamed: 1,000,000 (one million) shares, by a payment in cash of USD 10,000.00 (ten thousand United States Dollars).

The amount of USD 20,000.00 (twenty thousand United States Dollars) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.-

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named people, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A manager and class B manager for an unlimited period of time:

- Mr. David Tabors, manager, born on February 29, 1972 in Massachusetts, United States of America, with professional address at c/o Battery Ventures, 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham Massachusetts, United States of America, as class A manager;

- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, as class B manager.

In accordance with article eleven of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of manager, by the joint signatures of 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite des îles Caïmans (the Cayman Registrar of Limited Partnerships) sous le numéro MC-39746 agissant par le biais de son associé commandité Battery Partners VIII (AIV V), L.P., lui-même représenté par son associé commandité Battery Partners VIII (AIV V), Ltd., une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 238570,

ici représentée par Mme Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2010; et

2. Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite des îles Caïmans (the Cayman Registrar of Limited Partnerships) sous le numéro MC-39743 agissant par le biais de son associé commandité Battery Partners VIII Side Fund (AIV), L.P., lui-même représenté par son associé commandité Battery Partners VIII Side Fund (AIV), Ltd., une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 238510,

ici représentée par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société a comme dénomination "BV Acquisitions Parent S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 0.01 (un cent de dollars américains) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance composé de 1 (un) ou de plusieurs gérants de classe A et de 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés détenant une majorité des votes. Le(s) gérant(s) de classe B sera/seront résident(s) au Grand-Duché de Luxembourg.

Concernant les tiers, le(s) gérant(s) auront tous les pouvoirs afin d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour réaliser et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les conditions du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de 1 (un) gérant de classe A et de 1 (un) gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et rémunération (le cas échéant) de cet agent ou de ces agents, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de sa représentation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera valablement tenu à condition qu'une majorité des gérants en ce compris au moins 1 (un) gérant de classe A et 1 (un) gérant de classe B soit présente ou représentée.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toutes résolutions ne soient pas valablement adoptées à moins d'être approuvées par au moins 1 (un) gérant de classe A et 1 (un) gérant de classe B.

L'utilisation de l'équipement de visioconférence et de conférence téléphonique sera autorisée à condition que chaque membre participant du conseil de gérance soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres participants qui utilisent cette technologie ou non, et chaque membre participant du conseil de gérance sera considéré comme étant présent et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Les pouvoirs et rémunérations de tous gérants éventuellement nommés à une date ultérieure en plus de ou à la place des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de désignation.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la 1/2 (moitié) du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en accord avec les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

L'associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1 (un), ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale comme suit:

Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., préqualifiée: 1.000.000 (un million) de parts sociales, par apport en numéraire de USD 10.000 (dix mille dollars américains);

Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., préqualifiée: 1.000.000 (un million) de parts sociales, par apport en numéraire de USD 10.000 (dix mille dollars américains).

Le montant de USD 20.000 (vingt mille dollars américains) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.-

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant de classe A et gérant de classe B pour une durée indéterminée:

- Mr. David Tabors, gérant, né le 29 février 1972 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au c/o Battery Ventures, 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham Massachusetts, United States of America, en tant que gérant de classe A;

- Mr Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société sera engagée par la signature unique du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60259. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005633/400.

(110005618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

### **Brokerage Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.493.096,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 135.360.

#### *Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 6 décembre 2010*

En date du 6 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée déterminée et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de la Société pour l'exercice social au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Brokerage Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011018209/16.

(110022282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**IFA Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.380.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 28 janvier 2011*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel Adam de son poste de gérant A de la Société avec effet au 18 octobre 2010.

L'assemblée nomme Madame Sandra Ansay, née le 13 août 1974 à Saint Mard (Belgique), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L- 1469 Luxembourg au poste de gérant A de la Société en pour une durée illimitée avec effet au 18 octobre 2010.

Le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Christophe DAVEZAC, gérant A
- Sandra ANSAY, gérant A
- Iain HAGGIS, gérant B
- Krzysztof KULIG, gérant B
- Leszek MUZYCZYSZYN, gérant B

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011018333/22.

(110022314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Build Top Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.185.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 que la personne suivante a été nommée avec effet au 4 janvier 2011 à la fonction de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric Bismuth, né le 31 août 1967 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 17, rue de Miromesnil 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011018210/21.

(110021604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---



**C+ Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 92.342.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 14 septembre 2010*

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Michel ENGELS, administrateur de catégorie A, demeurant au 6, Lacets Saint Léon, 98000 Monaco (Principauté de Monaco), en qualité de président du conseil d'administration pendant toute la durée de son mandat d'administrateur au sein de la Société, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018220/15.

(110022180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Reagra, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 39.030.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 31 janvier 2011*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée prend acte de la démission comme Administrateur et Administrateur-délégué de Madame Martine MANNES avec effet immédiat.

2. L'Assemblée nomme comme Administrateur, en remplacement du mandat d'Administrateur de Madame Martine MANNES:

- Monsieur ions CNOCKAERT, demeurant professionnellement au 251, Boulevard Sylvain Dupuis, B-1070 Bruxelles.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Joris CNOCKAERT, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire spécial*

Référence de publication: 2011018461/19.

(110021826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**C+ Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 92.342.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie au siège social de de la Société le 12 janvier 2011*

L'assemblée générale a pris note de la démission de Monsieur David FRANEAU, demeurant au 101, rue de Perwez, 8-5031 Bruxelles, administrateur de catégorie C, avec effet rétroactif au 19 décembre 2009.

L'assemblée générale a décidé de ne pas procéder à son remplacement et de diminuer le nombre de postes d'administrateurs de la Société de six à cinq.

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société, à compter du 13 janvier 2011, à l'adresse suivante:

18, rue Robert Stümper

L-2557 Luxembourg

L'assemblée générale a décidé de mettre un terme immédiat au mandat de HRT REVISION en matière de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018221/21.

(110022180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Colonnade Holdco N° 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.367.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 novembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Colonnade Holdco N° 8 S.A. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011018226/16.

(110021996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

L'assemblée générale extraordinaire, en sa séance du 25 janvier 2011, a décidé:

- de nommer en qualité d'administrateur avec effet à la date du 3 février 2011, Monsieur François Graux, demeurant rue Oscar Denayst 17 à 7090 Braine-le-Comte. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. Ce mandat n'est pas rémunéré.

- de créer des comités de management, Le comité de management de la division B de la société sera représenté par MM. Greg Clack et David Smith, avec effet à la date du 3 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 février 2011.

I. Brackenier / G. Vanhove

*Administrateur / Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011018240/17.

(110021625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**CoRe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.868.

La liste des signataires autorisés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018229/11.

(110021501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Carbo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 146.171.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 01.02.2011 de la société CARBO INTERNATIONAL S.A. il a été décidé:

1. Révocation de Monsieur Louis Lang, Monsieur Mirko Schuster et Monsieur Amir Rahmanian comme administrateurs et de Monsieur Amir Rahmanian comme administrateur délégué.

2. Nomination d'un administrateur unique:

- Monsieur ALAMI Tala, né le 03.06.1973, à Montpellier, (France), adresse 64, rue Beni Ahmed Lot les Ambassadeurs, RABAT (Maroc), jusqu'à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 01.02.2011.

Tala ALAMI.

Référence de publication: 2011018233/15.

(110021954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**KKR Actor Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 3.458.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.109.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 2 février 2011 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Monsieur Torbjorn Midsem avec effet au 31 janvier 2011 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant);

- nommé Monsieur Michael Frost en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 1<sup>er</sup> février 2011 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Michael Frost, né le 11 avril 1981 à Horsholm au Danemark, gérant, avec adresse professionnelle au

Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Gérant

William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au

9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA

Gérant

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle au

63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Gérant

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au

63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Gérant

Frank Thihatmar, né le 11 février 1971 à Warendorf, en Allemagne, avec adresse professionnelle au

63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Gérant

*Pour la Société*

Dr. Jan Könighaus

*Gérant*

Référence de publication: 2011018705/28.

(110021665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Cem Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.035.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 août 2010.

Référence de publication: 2011018234/12.

(110021664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Charter Pool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.290.

—  
EXTRAIT

La société MARE-LUX S.A., avec siège social au 4 place de Strasbourg, L-2565 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B62985, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

Luxembourg, le 03.01.2011.  
CHARTER POOL S.A.  
MARE-LUX S.A.  
Robert MEHRPAHL  
*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2011018235/16.

(110022005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**I.B.F. Informatique Bancaire et Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.538.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 novembre 2010*

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale, constatant que l'ensemble des mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2016,

- Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy, demeurant professionnellement à 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg

- Madame Stéphanie LACROIX, juriste, née le 28 décembre 1976 à Epinal, demeurant professionnellement à 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg

- Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, né le 31 juillet 1962 à Ettelbruck demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue JF Kennedy.

en tant qu'administrateurs et BDO Compagnie Fiduciaire, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, (enregistrée au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-71178) en tant que commissaire aux comptes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018601/26.

(110021466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---

**Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 124.270,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.594.

Par résolutions signées en date du 23 décembre 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Gérard Becquer, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Ralph Than, Gérant de classe A, avec adresse au 3939, Technology Drive, 43537-9194 Toledo, Ohio, Etats-Unis

- Rodney R. Filcek, Gérant de classe A, avec adresse au 4500, Dorr Street, OH 43615 Toledo, Etats-Unis

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018249/17.

(110022326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Chrisada S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.577.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2011 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président et Administrateur-Délégué;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011018237/15.

(110021735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**CSE Creative Sports Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.780.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 18 janvier 2011*

- 1) Mme Audrey THONUS a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour CSE CREATIVE SPORTS ENTERPRISES S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011018244/16.

(110021910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 14.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.544.

*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

## 1) Siège social

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Monsieur James Ronald Whittingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Paris Palace S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018442/23.

(110022235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**D.M.E. Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.093.

Suite à la décision prise par le conseil communal de la commune de Schuttrange, de changer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la zone industrielle et du parc d'activité «Syrdall», le siège social de la société est dorénavant fixé à l'adresse suivante:

D.M.E. ENERGY S.à r.l.  
22, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 Munsbach

Nic Welbes  
*La Gérance*

Référence de publication: 2011018245/16.

(110022136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Décoman 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.175.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 26 novembre 2010*

En date du 26 novembre 2010, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thierry SCORDEL de son mandat d'administrateur de classe A de la Société avec effet au 26 novembre 2010;

- de nommer Monsieur Philippe LEDERMAN, né le 25 avril 1961 à Tokyo, Japon, ayant comme adresse personnelle: 29 avenue Rapp, 75015 Paris, France, en tant que nouvel administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Depuis lors, le Conseil d'Administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Régis SCHULTZ, administrateur de classe A  
Monsieur Xavier GUERY, administrateur de classe A  
Monsieur Philippe LEDERMAN, administrateur de classe A  
Monsieur John VON SPRECKELSEN, administrateur de classe B  
Colony Luxembourg S.à r.l., administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Décoman 2 S.A.  
*Signature*

Référence de publication: 2011018247/24.

(110021566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Dennemeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 04 février 2010*

- Renouvellement du mandat de gérant de Mr Reinhold Nowak, demeurant à 11, Rue Edouard Grenier, L-1642, Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2013

- Renouvellement du mandat de gérant de Mme Catherine Dennemeyer, demeurant à 15, In Hierber, L-6195 Imbringen, Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2013

- Modification du nom de l'actionnaire, la société DATATRUST S.A. est devenue DENNEMEYER S.A..

*Le Bureau*

Référence de publication: 2011018263/14.

(110021688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 janvier 2011*

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 21 avril 2011:

1. Monsieur Stephen William DRYDEN, demeurant à Home Farm, GB – OX17 1DQ Arlescote Banbury, Oxfordshire: gérant de la Société;

2. Monsieur Jean LIENHARDT, demeurant à F-68150 Ribeauvillé, 5, rue Saint Morand: gérant de la Société;

3. Robertus Johannes FEGEL, demeurant à NL-6865 CR Doorwerth, 8, Kastelweeg: gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011018268/17.

(110021564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 173.577.450,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

—  
1 En date du 28 décembre 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Donaldson Company Inc, avec siège social au 1400, West 94<sup>th</sup> ST, 55431-2370 Bloomington, Etats-unis, a cédé 3 124 394 parts sociales à DLX Capital S.à r.l., avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg qui les acquiert.

- l'associé ASHC INC., avec siège social au 1400, West 94<sup>th</sup> ST, 55431-2370 Bloomington, Etats-unis, a cédé 347 155 parts sociales à DLX Capital S.à r.l., avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg qui les acquiert.

2 En date du 31 décembre 2010, l'associé unique DLX Capital S.à r.l., avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a cédé la totalité des ses 3 471 549 parts sociales à Donaldson Overseas Holding S.à r.l., avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, Donaldson Overseas Holding S.à r.l., devient l'associé unique de la société avec 3 471 549 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018253/21.

(110022327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Dorchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 116.595.

—  
Par la présente, Alter Domus, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 17 janvier 2011, le siège social de la société Dorchester (Luxembourg) S.à r.l., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 595.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Alter Domus

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2011018254/12.

(110022106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Greenpark Inova Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 369.750,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 115.403.

—  
*Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue*

1) Siège social

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Greenpark Inova S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018303/21.

(110022234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**DF Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.775.

—  
- La société DECAUX FRERES INVESTISSEMENTS, ayant son siège social au 17, rue Soyer à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au R.C.S. de Nanterre sous le numéro B 500 670 609 nommé administrateur en date du 17 décembre 2007 a désigné Monsieur Alexandre RYVKINE, né le 23 septembre 1967, dirigeant de société, demeurant au 37, rue Marius Afan, F-92300 Levallois Perret, comme représentant permanent pour une durée de un an, jusqu'au 31 décembre 2011.

Le 1<sup>er</sup> février 2011.

Certifié sincère et conforme

*Pour DF REAL ESTATE S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011018265/15.

(110022095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 157.021.

—  
*Protokoll und Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 28. Januar 2011*

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, dass die Gesellschaft zum 01.02.2011 Ihren Sitz von der Adresse 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg an die Adresse 23, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg verlegt.

Der alleinige Gesellschafter teilt mit, dass 64 der 125 Anteile an die Gesellschaft Afilias Limited mit Sitz in Fitzwilton House, Wilton Place in Dublin 2, Irland verkauft worden sind.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Januar 2011.

HOTEL Top-Level-Domain S. à r. l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018325/17.

(110022263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---